

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 5

Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information, le total des crédits ouverts au budget primitif 2011 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 28.274.064,79 €. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2011, soit 7.068.516,20 €.

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2012 divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2012.

Le total de ces propositions sur le budget général représente 7.045.300,00 €.

Le détail de ces ouvertures de crédits figure au tableau ci-après :

Imputations	Libellés	Crédits à ouvrir avant vote du BP
	Subventions d'équipement versées	
20-2042	Subventions versées OPAH-RU	60 000,00
20-2042	Subventions versées Aide au bâti	30 000,00
20-2042	Subventions versées Aide ascenseurs	8 000,00
	Frais d'études	
20-2031	Frais d'études missions géotechniques	40 000,00
20-2031	Frais d'études VRD	35 000,00
20-2031	Frais études hydrauliques	40 000,00
20-2031	Frais d'études levés topo	40 000,00
	Matériel	
	Installations, matériel et outillage techniques	
21-2158	Crèches et garderie	5 000,00
21-2158	Hébergement et restauration scolaire	10 000,00
21-2158	Classes regroupées	10 000,00
21-2158	Administration Générale	10 000,00
21-2158	Matériel Technique	32 000,00
	Œuvres d'art	
21-2161	Statue Pascal Paoli	98 000,00
	Immobilisation corporelles	
21-2182	Acquisition véhicules programme 2012	500 000,00
21-2183	Matériel informatique	60 000,00
21-2184	Mobilier de bureau	20 000,00
21-2184	Acquisition matériel et mobilier CTM	25 000,00
21-2184	Acquisition matériel festivités élections	150 000,00
21-2157	Matériel de voirie	30 000,00
	Travaux	
	Immobilisation en cours	
23-2313	Travaux bâtiments communaux	250 000,00
23-2313	Travaux Chauffage et climatisation Hdv (Groupe)	61 000,00
23-2313	Travaux local Roche Bobois "Pass'age"	800 000,00

23-2313	Travaux CTM (création plancher)	400 000,00
23-2313	Travaux Ossidiana	100 000,00
23-2313	Travaux sports et jeunesse	35 000,00
23-2315	Travaux enrobés	879 000,00
23-2315	Travaux réfection des trottoirs	658 000,00
23-2313	Travaux restaurants scolaires	20 000,00
23-2313	Travaux école temporaire	400 000,00
23-2313	Travaux dans les écoles	150 000,00
23-2315	Feux tricolores	20 000,00
23-2315	Effondrements de réseaux	50 000,00
23-2313	P3 Chaufferies	10 000,00
23-2315	Parking du marché	50 000,00
23-2315	Eclairage public*	191 000,00
23-2315	Travaux espaces verts	30 000,00
23-2315	Travaux vidéo-surveillance	5 000,00
23-2313	Travaux et aménagements crèches et garderies	30 000,00
	Délégation Maitrise d'Ouvrage	
45-4581	Délégation MO CAPA réseaux Campinchi	1 053 300,00
45-4581	Délégation MO CAPA Parking relais Campo dell'oro	650 000,00
	Total	7 045 300,00

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1,
Vu le budget primitif de l'exercice 2011,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

DECIDE

Par 32 voix pour,

Et 4 abstentions (M.M. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Mme GUERRINI)

L'ouverture de crédits d'investissement telle que précisé dans le tableau ci-dessus.

APPROUVE

Le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau.

AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 7.045.300,00 €.

DIT

Que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012